



Salon SITL Europe

Semaine Internationale du Transport et de la logistique

**Paris-Nord Villepinte
27-30 mars 2012**

PAVILLON BOURGOGNE

Date limite d'inscription : 20 janvier 2012

Cette date est impérative, elle correspond à la date limite de votre inscription pour figurer dans le catalogue officiel du salon.

Votre interlocutrice :



Elodie BOURGOIN

Tél : 03 80 60 40 62 – Fax : 03 80 60 40 21

e.bourgoin@bourgogne.cci.fr

Date limite inscription
catalogue 20 janvier

SITL Europe

Le rendez-vous européen du Transport et de la Logistique Paris-Nord Villepinte du 27 au 30 mars 2012

SITL Europe offre à l'ensemble de la communauté des **acteurs du transport de marchandises** et des **services logistiques**, un accès unique à l'ensemble des produits et services innovants dédiés à l'approvisionnement, la distribution, et la supply chain. Exposer sur ce salon c'est se donner l'opportunité de rencontrer ses clients, ses prospects et les professionnels du monde entier en un seul et même lieu avec une **véritable ouverture sur le marché international**. 17 % des visiteurs sont étrangers.

Chiffres clés 2010 : **Fréquentation de 43 000 visiteurs professionnels au fort pouvoir décisionnel**
45 000 m² de surface d'exposition
850 exposants dont 30 % d'internationaux



En cette période de rationalisation des budgets et en tenant compte des nouvelles règles d'attribution des subventions par le Conseil régional de Bourgogne, entrées en vigueur au 2 janvier 2012, nous vous proposons une formule la plus optimisée qui vous permettra d'accéder à ce salon à moindre coût dans des conditions d'assistance et de service que nous avons souhaité maintenir.

Le pavillon Bourgogne composé de 2 îlots de 60 m² sera situé dans le Hall 6. Il bénéficiera **d'une signalétique et d'un aménagement qui lui seront propres**. Nous serons votre interlocuteur unique, vous facilitant ainsi toutes les démarches administratives liées à votre inscription. Le soin apporté aux aménagements et à l'équipement des stands, l'accès pour chaque exposant à une réserve, l'assistance d'une équipe professionnelle pendant toute la durée du salon seront un gage supplémentaire du succès que vous rencontrerez en mars prochain sur la SITL.

Pour optimiser votre présence sur SITL Europe, nous vous proposons différentes surfaces d'exposition, avec ou sans angle. Nous mettons à votre disposition des modules individuels aménagés, avec réserve aménagée fermant à clef, un ensemble mobilier complet, une plante, éclairage de stand, un agencement et communication personnalisés sur tête de cloison.

Les modules suivants sont à votre disposition :

- 1 module de 7,5 m² avec angle ouvert
 - 4 modules de 10 m² avec angle ouvert
 - 2 modules de 15 m² avec angle ouvert
 - 1 module de 7,5 m² en façade
 - 2 modules de 10 m² en façade
- Plan sur demande*

Les avantages :

Moins de formalités et de contraintes, moins de temps consacré à la préparation car la majorité des formalités seront prises en charge par la CCIR.

- ▶ Formalités d'inscription auprès des organisateurs, suivi des commandes
- ▶ Identification de la présence Bourgogne
- ▶ Fourniture d'un stand individuel personnalisé clé en main avec mobilier
- ▶ Espace d'accueil commun et de réception - Service dégustation/buffet quotidien

Un supplément d'efficacité durant la manifestation doublée d'une visibilité accrue de votre savoir-faire associées à des prestations complémentaires en termes de confort et de convivialité pour vous et vos clients.

Tarifs Pavillon collectif Bourgogne :

Les mentions en gras sont obligatoires

Surface aménagée (le mètre carré) ☞ selon votre antériorité sur le salon	1 ^{ère} participation : (50 % de subvention) , soit 450 € HT / m ² 2 ^{ème} et 3 ^{ème} participations : (40 % de subvention) , soit 540 € HT / m ²
Supplément stand en angle	+ 25 % du coût de la surface aménagée
Forfait de participation obligatoire	500 € HT
Carte de parking Exposant voiture forfait 4 jours	45 € HT
Forfait réception / restauration 4 jours (base restauration 6 repas / j)	700 € HT

Nous vous rappelons que nous sommes à votre disposition pour envisager avec vous le meilleur moyen d'optimiser votre participation.

Date limite inscription
catalogue 20 janvier

SITL Europe

Paris-Nord Villepinte 27-30 mars 2012 – Hall 6

Bulletin d'inscription

à retourner accompagné de l'acompte **avant le 20 janvier 2012** :

CCIR Bourgogne / Elodie BOURGOIN
Place des Nations Unies – BP 87009 - 21070 DIJON CEDEX
Tél. 03 80 60 40 62 – Fax. 03 80 60 40 21

Raison sociale

Adresse

CP..... Ville

Tél Fax.....

Numéro intracommunautaire.....

Site Web E-mail.....

Nom et fonction du responsable pour la préparation du salon

E-mail direct Mobile.....

Souhaite réserver dans l'espace collectif Bourgogne une surface de (à cocher) :

1. Stands individuels aménagés avec une façade ouverte et/ou angle + réserve de 1 m² aménagée et fermant à clef

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> 7,5 m ² (3 x 2,50 m) dont réserve avec angle ouvert | <input type="checkbox"/> 7,5 m ² (3 x 2,50 m) + réserve sans angle |
| <input type="checkbox"/> 10 m ² (4 x 2,50 m) dont réserve avec angle ouvert | <input type="checkbox"/> 10 m ² (4 x 2,50 m) + réserve sans angle |
| <input type="checkbox"/> 15 m ² (4 x 3,75 m) dont réserve avec angle ouvert | |

Les stands sont attribués selon l'ordre d'arrivée du bulletin d'inscription accompagné du chèque d'acompte et selon les disponibilités.

.Forfait de participation obligatoire (assurance incluse)	=	500 €
.Carte(s) de parking (45 € HT/unité) x	= €
.1 ^{ère} participation : Stand aménagé 450 € HT x m	= €
.2 ^{ème} ou 3 ^{ème} participation : Stand aménagé 540 € HT x m	= €
.Option stand en angle (+ 25 % du coût de la surface)	= €
.Forfait Réception et Restauration 4 jours	=	700 €

Total HT	= € HT
TVA à 19,6 %	= €
	=	_____
TOTAL TTC	= € TTC

Les mentions en gras sont obligatoires

Merci de joindre à ce bulletin un acompte de 50 % à l'ordre de la CCIR BOURGOGNE

La signature du présent bon de commande vaut acceptation des conditions générales de vente (voir le site de la CCIR Bourgogne : www.bourgogne.cci.fr)

Le, à Cachet et signature

Conditions de règlement

Acompte obligatoire de 50 % du montant total TTC à joindre impérativement à votre bulletin d'inscription. Solde à régler avant le 29 février 2012. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute participation faute de ces règlements.